

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF alerte sur l'avenir des communes et intercommunalités dans le prochain budget de l'UE

L'AMF a pris acte des premières annonces de la Commission européenne consacrant un budget de près de 2 000 milliards d'euros pour la période 2028-2034. L'effort entrepris pour modifier en profondeur la structuration du budget de l'UE à des fins de lisibilité emporte plusieurs effets négatifs pour les collectivités.

Avec le regroupement proposé de 14 instruments financiers, allant du développement territorial aux politiques d'asile et de gestion aux frontières en passant par la politique agricole, en un seul « méga fonds », la politique de cohésion à destination des collectivités se retrouve diluée. Le montant global du fonds représente la moitié du budget de l'UE, alors que les fonds qu'il regroupe constituaient les 2/3 des précédents budgets, ce qui laisse craindre une baisse des fonds alloués à chaque politique dont la politique de cohésion.

Par ailleurs, la gouvernance du fonds ne préserve pas la place des collectivités. Elle est confiée aux Etats, qui peuvent choisir ensuite d'associer les collectivités s'ils le souhaitent.

C'est pourquoi l'AMF appelle à nouveau la Commission européenne et le Gouvernement français à considérer les besoins des communes et intercommunalités, tant dans ses négociations avec la Commission européenne que lors des prochaines échéances nationales de concertation qui devront mettre en œuvre les instruments de la prochaine programmation 2028-2034.

L'AMF se tient, aux côtés des représentants français au Comité européen des Régions, à la disposition des eurodéputés français, des services compétents de l'Etat et de la Commission européenne pour travailler ensemble à :

- Sécuriser la place des collectivités territoriales dans la gouvernance des instruments financiers ;
- Garantir des financements à la hauteur des enjeux de développement territorial et du maintien des services publics locaux ;
- Mettre en place une véritable simplification des fonds européens en reconnaissant notamment aux collectivités territoriales un statut de confiance.

L'AMF continue d'œuvrer pour maintenir la place des collectivités territoriales au sein des politiques européennes.